



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24527
9 septembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 4 SEPTEMBRE 1992, ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM
DE LA MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre attention les cas ci-après de violation par l'Iraq des dispositions du cessez-le-feu entre l'Iraq et l'Iran :

1. Le 4 mars 1992, 20 éléments iraquiens ont été repérés au point de coordonnées ND 402-127 alors qu'ils construisaient un abri fortifié et aménageaient une position dans le no man's land à l'ouest de la borne frontière 56/1 (carte de Khosravi).
2. Le 6 mars 1992, à 15 h 40, 14 éléments iraquiens ont été repérés au point de coordonnées ND 413-067 alors qu'ils construisaient un abri fortifié à l'ouest de la borne frontière 53/3 (carte de Khosravi).
3. Le 7 mars 1992, à 7 h 15, trois soldats iraquiens ont été repérés au point de coordonnées QA 306-814 dans le no man's land à l'ouest de la borne frontière 23/30 (carte de Nahr-Anbar). L'un d'eux a tiré plusieurs coups de feu en l'air.
4. Le même jour, entre 15 h 30 et 17 heures, 13 soldats iraquiens ont été repérés au point de coordonnées ND 414-069 alors qu'ils creusaient une tranchée de communication à l'ouest de la borne frontière 53/3 (carte de Khosravi).
5. Le même jour, entre 18 h 30 et 21 h 15, des éléments iraquiens ont été repérés au point de coordonnées PB 353-435 à l'ouest de la borne frontière 25/11 alors qu'ils tiraient des obus de mortier éclairants (carte de la montagne du Tunnel).
6. Le 8 mars 1992, deux camions et une chargeuse ont quitté le point de coordonnées PB 333-433 au sud-ouest de la borne frontière 26/5 (carte de la montagne du Tunnel) pour le point de coordonnées PB 353-435 dans le no man's land (carte de la montagne du Tunnel), où ils se sont mis à faire des travaux de terrassement au point de coordonnées PB 333-433.

7. Le 9 mars 1992, à 10 h 20, un certain nombre d'éléments iraquiens ont été repérés au point de coordonnées ND 394-135 alors qu'ils construisaient un abri fortifié dans le no man's land au sud-ouest de la borne frontière 57 (carte de Khosravi).

8. Le 11 mars 1992, plusieurs véhicules iraquiens en mouvement ont été repérés au point de coordonnées NE 98-51 dans le no man's land à l'ouest de la borne frontière 95 (carte de Marivan).

9. Le même jour, 16 éléments iraquiens ont été repérés au point de coordonnées ND 399-114 alors qu'ils aménageaient une position au nord-ouest de la borne frontière 55/4 (carte de Khosravi).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent adjoint

(Signé) Javad ZARIF
